

Consultation – Stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes

Monsieur,

Nous avons bien reçu le projet de stratégie de la Suisse relative aux espèces envahissantes et vous en remercions.

Notre canton s'est engagé il y a quelques années déjà dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Une plateforme a été mise sur pied avec la participation des services de l'Etat concernés, des communes et d'autres acteurs impliqués dans cette lutte. Une page de notre système informatique du territoire neuchâtelois est dédiée à cette thématique. Elle permet au public d'annoncer des lieux de découverte et des lieux de lutte. Des agents de l'Etat et des communes ont reçu une formation ad hoc et nous communiquons régulièrement sur ce thème. Une surveillance quotidienne et des éradications locales sont réalisées depuis plusieurs années en forêt et hors forêt. En forêt, les propriétaires forestiers neuchâtelois collaborent activement à la lutte contre certaines de ces espèces qui ont tendance à supplanter des espèces indigènes (laurier cerise par exemple).

Les pertes économiques que des espèces fauniques sont également susceptibles de porter à l'agriculture, à la viticulture et à la sylviculture ne sont pas sans nous préoccuper. Le cas de la drosophile du cerisier ou du capricorne asiatique, qui heureusement n'est pas présent dans notre canton, en sont l'illustration. Si notre canton n'est pas touché à ce jour c'est notamment parce que des mesures ont été prises par les cantons concernés. Une approche concertée au niveau Suisse devient indispensable.

Nous sommes donc à même d'appréhender la complexité de ce domaine qui nécessite la mobilisation de chacun dans un cadre financier contraint. L'ensemble des intervenants neuchâtelois relève depuis plusieurs années le manque d'engagement de la Confédération dans ce domaine tant pour ce qui est de la commercialisation des espèces exotiques envahissantes que comme facilitateur de démarches concertées à une échelle supracantonale.

Aussi c'est avec intérêt que nous avons pris connaissance du projet de stratégie mentionné en titre et tenons en préambule à en relever la qualité. Il aborde de plus l'ensemble des

organismes susceptibles de poser des problèmes de santé publique, économiques et environnementaux. Il constitue une bonne base pour le renforcement de la lutte à mener.

Ce projet appelle de notre part deux demandes développées ci-dessous et des remarques à caractère plus technique contenues dans le tableau annexé à la présente prise de position.

1. Financement des mesures

Comme nous avons eu l'occasion de le dire dans le cadre de la consultation préalable sur les mesures du plan d'action de la Stratégie Biodiversité Suisse, la mise en œuvre des obligations contractées au niveau international est laissée aux Etats signataires. Cela signifie qu'il appartient à la Suisse de décider, selon le système qui lui est propre, comment, par qui et selon quel financement elle le fera.

Nous ne contestons pas le fait que notre canton puisse être appelé à contribuer à la mise en œuvre de la stratégie présentée mais la répartition des efforts en la matière doit être revue en donnant plus de poids à la Confédération. Ainsi, le taux de subventionnement de la Confédération doit être porté à minimum 80% pour tenir compte de l'échelle à laquelle les travaux doivent être approchés: échelle intercantonale et/ou biogéographique qui requiert des cantons des efforts particuliers.

2. Implication des cantons

Dans la mesure où nous serions appelés suite à l'adoption de cette stratégie à participer à la mise en œuvre des mesures qui seront décidées, nous insistons pour que les cantons soient impliqués étroitement dans la suite de la démarche.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 21 octobre 2015

Au nom du Conseil d'Etat:

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND

Annexe: ment.



Referenz/Aktenzeichen: O282-1190

Procédure d'audition concernant la Stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes : prise de position

Organisation	Service de la faune, des forêts et de la nature		
<i>Interlocuteur chargé de répondre à d'éventuelles questions :</i>			
Nom	Jacot-Descombes	Prénom	Philippe
Rue	Premier-Mars 11	Complément	
Code postal		Localité	2018 Couvet
		e-mail	Philippe.jacotdescombes@ne.ch

Veuillez adresser votre prise de position par courrier électronique, au format **Word**, à gian-reto.walther@bafu.admin.ch. L'exploitation des données s'en trouvera simplifiée. Merci de votre précieuse collaboration.

Contenu

- 1. Position générale par rapport à la thématique des espèces exotiques envahissantes en Suisse**
- 2. Questions en rapport avec la structure et le système d'objectifs de la Stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes**
- 3. Questions en rapport avec les mesures prévues dans le cadre de la Stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes**
- 4. Questions en rapport avec la mise en œuvre prévue de la Stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques**

Les questions qui suivent font référence au document « Stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes » élaboré en réponse au postulat 13.3636 «Mettre un terme à l'expansion des espèces exotiques envahissantes » déposé par le conseiller national Karl Vogler le 21 juin 2013.

1 Position générale par rapport à la thématique des espèces exotiques envahissantes en Suisse

1.1 Estimez-vous qu'il faut prendre des mesures en ce qui concerne les espèces exotiques envahissantes ?

Marquez d'une croix („X“) la réponse correspondante ; si nécessaire, précisez votre position sous « Remarques »

Des mesures de la part de la Confédération, des cantons, des communes et de tiers sont absolument nécessaires.
Des mesures de la part de la Confédération, des cantons, des communes et de tiers sont relativement nécessaires.
Des mesures de la part de la Confédération, des cantons, des communes et de tiers ne sont pas vraiment nécessaires.
Des mesures de la part de la Confédération, des cantons, des communes et de tiers ne sont pas nécessaires.

X

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes doit être renforcée, et une coordination au niveau fédéral ne peut être qu'une plus-value à une action efficace et une utilisation efficiente des ressources. Plus les mesures seront retardées plus les coûts engendrés seront importants.

2 Questions en rapport avec la structure et le système d'objectifs de la Stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes

2.1 Estimez-vous que les chapitres introductifs de la stratégie donnent une vision complète de la thématique (pages 4 à 23 et annexes A1 à A3) ?
Marquez d'une croix („X“) la réponse correspondante ; si nécessaire, précisez votre position sous « Remarques ». Vous pouvez proposer des modifications en indiquant les numéros de chapitre et de page concernés sous « Modifications proposées ».

Les chapitres introductifs de la stratégie donnent une vision complète de la thématique.
Dans l'ensemble, les chapitres introductifs de la stratégie donnent une vision complète de la thématique.
Des éléments essentiels de la thématique n'apparaissent pas dans les chapitres introductifs de la stratégie.

X

Remarques générales :		
Il est primordial de développer une stratégie globale et concertée, aussi avec les cantons.		
La question du réchauffement climatique n'est pas traitée de manière compréhensible. Une espèce qui apparaîtrait sur le territoire national suite à ces changements climatiques, ne serait pas pris en compte dans cette stratégie car pas "exotique" même si elle devait être envahissante ?		
Ces chapitres devraient être complétés par un point de situation sur ce qui est réalisé à ce jour dans le domaine de la lutte, en mettant le doigt sur les difficultés de mise en œuvre et sur les points faibles de l'organisation actuelle.		
La valeur légale des listes (noir, watch) établies par Info flora devrait être précisée.		
Modifications proposées (si nécessaire, ajoutez des lignes supplémentaires) :	Chapitre	Page
Préciser les définitions	1.1.1	4
Préciser la valeur légale des listes noires et watch list.	1.2.2	13

2.2 Estimez-vous que la stratégie traite les principaux défis liés aux espèces exotiques envahissantes (p. 12, 16, 21, 22 et 23) ?

Marquez d'une croix („X“) la réponse correspondante ; si nécessaire, précisez votre position sous « Remarques ». Vous pouvez proposer des modifications en indiquant les numéros de chapitre et de page concernés sous « Modifications proposées ».

La stratégie traite tous les principaux défis liés aux espèces exotiques envahissantes.	<input type="checkbox"/>
La stratégie couvre la plupart des principaux défis liés aux espèces exotiques envahissantes.	<input checked="" type="checkbox"/>
La stratégie ne couvre que quelques-uns des principaux défis liés aux espèces exotiques envahissantes.	<input type="checkbox"/>
La stratégie ne traite aucun des principaux défis liés aux espèces exotiques envahissantes.	<input type="checkbox"/>

Remarques générales :		
<ul style="list-style-type: none"> - Il est primordial de développer une stratégie globale et concertée, aussi avec les cantons. - Un défi à résoudre et celui des conflits d'intérêts dans le cadre de la lutte contre les espèces exotiques (par ex. lutte efficace et concrète contre la renouée du Japon le long des cours d'eau) - la question de la responsabilité des propriétaires et des exploitants reste à préciser. Que peut-on concrètement demander? 		
Modifications proposées (si nécessaire, ajoutez des lignes supplémentaires) :	Chapitre	Page
Compléter le document avec les défis relevés ci-dessus.		

2.3 Estimez-vous que les objectifs stratégiques (p. 24 à 26) sont pertinents ?

Marquez d'une croix („X“) la réponse correspondante ; si nécessaire, précisez votre position sous « Remarques ». Vous pouvez proposer des modifications en indiquant les numéros de chapitre et de page concernés sous « Modifications proposées ».

Les objectifs stratégiques sont pertinents.
Certains objectifs stratégiques sont pertinents.
Certains objectifs stratégiques ne sont pas pertinents.
La plupart des objectifs stratégiques ne sont pas pertinents.

X

Remarques générales :		
Modifications proposées (si nécessaire, ajoutez des lignes supplémentaires) :		
Orientation 1.4 : il faut également prioriser les lieux d'intervention (réserves naturelles, inventaires fédéraux, propriété des cantons et de la confédération, milieu urbain, etc.), considérer le degré d'installation de l'espèce et croiser ces éléments avec leur potentiel de nuisance.	Chapitre	Page
	2.2.2	26

3 Questions en rapport avec les mesures prévues dans le cadre de la Stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes

3.1 Estimez-vous que le catalogue des mesures couvre toutes les mesures importantes permettant d'atteindre les objectifs de la stratégie (p. 26 à 31 et annexe A4) ?

Marquez d'une croix („X“) la réponse correspondante ; si nécessaire, précisez votre position sous « Remarques ». Vous pouvez proposer des modifications en indiquant les numéros de chapitre et de page concernés sous « Modifications proposées ». Veuillez inscrire vos remarques et propositions de modifications sous chiffre 3.2.

Le catalogue des mesures est complet et détaillé.	<input type="checkbox"/>
Le catalogue des mesures est partiellement complet ; des mesures importantes n'y figurent pas.	<input checked="" type="checkbox"/>
Le catalogue des mesures contient des mesures superflues.	<input type="checkbox"/>

Remarques générales :		
La composition de la commission d'experts devrait être élargie et intégrer des représentants des cantons, notamment en raison de l'obligation qui leur sera faite d'exécuter les mesures de lutte.		
Il manque une mesure relative à la détection précoce et à l'éradication immédiate de toute nouvelle espèce exotique envahissante.		
Modifications proposées (si nécessaire, ajoutez des lignes supplémentaires) :	Chapitre	Page
Ajouter une mesure concernant la résolution du conflit entre lutte chimique et protection des cours d'eau	2.3.3	30

3.2 Remarques d'ordre technique ou propositions de modifications concernant certaines mesures de la stratégie

Veillez classer vos éventuelles propositions d'ordre technique d'après les numéros de mesure indiqués aux p. 27 à 31 et à l'annexe A4 et justifiez-les sous « Motif / Remarque ». Si nécessaire, ajoutez des lignes supplémentaires.

Remarques techniques concernant les mesures		
Mesure n°	Proposition	Motif / Remarque
1-1.4	Ajouter l'office fédéral de l'agriculture dans les acteurs à impliqués	L'agriculture est directement concernée par la présence d'espèces exotiques envahissantes
1-2.2	Cette mesure doit être également appliquée à l'échelle cantonale : "les cantons sont invités à organiser un groupe réunissant chaque partenaire au niveau cantonal et désignent un représentant/référent de la thématique"	Dans notre canton, un tel groupe existe. C'est une plateforme indispensable.
1-3.1	Ajouter l'OSol qui ne figure pas dans les législations à adapter/coordonner, alors que la problématique des sols contaminés par des invasives (plantes ou nématodes) pose plusieurs questions sur la discrimination et le traitement de tels sols. Par exemple dans les cas de constructions, les échanges de sols entre les chantiers sont un facteur bien connu de dissémination.	
1-4.1	"La Confédération, en collaboration avec les cantons et les experts, élabore..."	Régionalisation des espèces et des enjeux selon les besoins des cantons.
3-1.1	Intégrer les experts à l'élaboration de ces stratégies.	Lien avec le groupe d'experts de la mesure 1-1.1
3-2.1	Préciser que "la Confédération, d'entente avec les cantons et les experts, adapte si nécessaire les objectifs".	
2-2.1	Introduire des contrôles par sondage pour les personnes qui mettent en circulation des espèces exotiques.	L'introduction d'un autocontrôle systématique pour les personnes qui mettent en circulation des espèces exotiques est une mesure insuffisante. Des contrôles par sondage doivent être envisagés, particulièrement en regard des particuliers obligés de mettre en œuvre des mesures de lutte sur leurs biens fonds.

4 Questions en rapport avec la mise en œuvre prévue de la Stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques

4.1 Que pensez-vous du système permettant de classer les espèces exotiques selon un ordre de priorités (p. 32 et annexe A5)?

Marquez d'une croix („X“) la réponse correspondante ; si nécessaire, précisez votre position sous « Remarques ». Vous pouvez proposer des modifications en indiquant les numéros de chapitre et de page concernés sous « Modifications proposées ».

Le système de classification est pertinent.
Le système de classification n'est que moyennement pertinent.
Le système de classification n'est pas pertinent.

X

Remarques générales :		
Le système de classification doit prendre en compte les questions de priorité spatiale. Une espèce présente dans un objet naturel d'importance nationale, régionale ou locale devrait être éradiquée même si ce n'est pas celle qui a le plus d'impact sur la santé et les infrastructures.		
De même, les terrains de la Confédération, des cantons et des communes devraient être servir d'exemple pour les propriétaires privés. Il serait selon nous impératif de commencer par s'occuper des routes/autoroutes, voies de chemins de fer, domaine public cantonal et communal, bien-fonds propriétés des collectivités, etc.		
Modifications proposées (si nécessaire, ajoutez des lignes supplémentaires) :	Chapitre	Page
Introduire la question de la priorité spatiale dans le système de classification	3.1	32

4.2 Estimez-vous que les responsabilités quant à la mise en œuvre des mesures sont pertinentes (p. 33 et annexe A4) ?

Marquez d'une croix („X“) la réponse correspondante ; si nécessaire, précisez votre position sous « Remarques ». Vous pouvez proposer des modifications en indiquant les numéros de chapitre et de page concernés sous « Modifications proposées ».

--

Les responsabilités prévues sont pertinentes.
Les responsabilités prévues ne sont que partiellement pertinentes.
Les responsabilités prévues ne sont pas pertinentes.

X

Remarques générales :		
Les responsabilités restent encore à préciser dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie.		
Modifications proposées (si nécessaire, ajoutez des lignes supplémentaires) :		Chapitre
		Page

4.3 Qu'en est-il des ressources supplémentaires prévues (p. 34 à 38 et annexe A4) pour les acteurs concernés en vue de la mise en œuvre des mesures (indépendamment des mesures portant sur l'adaptation des bases légales) ?

Marquez d'une croix („X“) la réponse correspondante ; si nécessaire, précisez votre position sous « Remarques ». Vous pouvez proposer des modifications en indiquant les numéros de chapitre et de page concernés sous « Modifications proposées ».

Les ressources supplémentaires prévues ne sont pas suffisantes.
Les ressources supplémentaires prévues sont suffisantes.
Les ressources supplémentaires prévues sont trop élevées.

Confédération	Cantons	Tiers
x	XXX	x

<p>Remarques générales :</p> <p>Historiquement, les moyens de lutte ont toujours été insuffisants. Autrement le problème des espèces envahissantes aurait été résolu depuis longtemps. Certains organismes et microorganismes sont disséminés suite au non-respect des standards en matière de lutte préventives et de mesures de précaution. Les mesures de lutte doivent-elles être dès lors financées par les collectivités publiques ?</p> <p>.</p>			
Modifications proposées (si nécessaire, ajoutez des lignes supplémentaires) :		Chapitre	Page

4.4 Que pensez-vous du calendrier proposé pour la mise en œuvre des mesures (p. 38 et 39) ?

Marquez d'une croix („X“) la réponse correspondante ; si nécessaire, précisez votre position sous « Remarques ». Vous pouvez proposer des modifications en indiquant les numéros de chapitre et de page concernés sous « Modifications proposées ».

Le calendrier proposé est réaliste.	<input type="checkbox"/>
Le calendrier proposé est trop large.	<input type="checkbox"/>
Le calendrier proposé est trop serré.	<input checked="" type="checkbox"/>

<p>Remarques générales :</p> <p>Le calendrier proposé ne peut être tenu que si les moyens financiers sont adaptés au travail à mener. Il faudrait disposer d'une base de données suffisamment détaillées pour pouvoir évaluer la situation et proposer un calendrier réaliste.</p>			
Modifications proposées (si nécessaire, ajoutez des lignes supplémentaires) :		Chapitre	Page

Remarques de caractère général :

21 octobre 2015